



BLESSURE

## Prendre rdv auprès du médecin du CREPS

Pour toutes les traumatologies liées à la pratique sportive, un rendez vous peut être pris auprès du médecin du CREPS.

### Vers qui ?

Secrétariat au 03.80.65.02.70

Orientation du médecin vers de la kinésithérapie ou réathlétisation. Les prises de rdv kinés se font directement auprès de secrétariat ou directement avec les kinés pour les séances suivantes.



KINESITHERAPIE



REATHLETISATION

Examens complémentaires

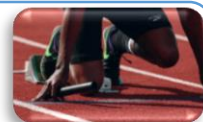
Après accord du staff médical, vous pouvez prendre directement rdv en ligne pour de la réathlétisation sur le lien suivant :

<https://kea.crepsformationbfc.fr/>  
(lien sur le site du CREPS)

C'est le staff médical qui donnera le feu vert pour la reprise d'activité.



## Reprise de la pratique autorisée



Pour les prises en charge de blessures en dehors du CREPS, il sera nécessaire de remplir une fiche de consultation extérieure que vous trouverez au secrétariat médical ou téléchargeable sur le site du CREPS.

La prise en charge de l'athlète en kinésithérapie ou en réathlétisation ne pourra être étudiée que suite à une consultation auprès du médecin du CREPS avec présentation de la fiche et de l'ensemble des comptes rendus médicaux (diagnostic, bilans, examens complémentaires, soins...).